

2.7 NOUVEAUX PROJETS D'ENVERGURE

2.7.1 PRIORITÉ NUMÉRO UN: PLANIFICATION CENTRALE ET ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

La conception des systèmes actuels de gestion des ressources qui soutiennent les systèmes des finances et du personnel sera révisée, et un système global de gestion des biens et du matériel sera élaboré. Les données fournies par chacun de ces systèmes doivent satisfaire non seulement aux besoins de chaque direction générale, mais également à ceux de la gestion centrale, en identifiant les ressources utilisées par chaque composante de la structure des programmes du Ministère telle qu'elle est définie dans le cadre de planification opérationnelle (CPO).

Le Système de gestion financière (SGF) date d'il y a cinq ans et doit être rendu totalement conforme au CPO afin que les nouvelles exigences concernant l'établissement de rapports puissent être satisfaites. Une étude sur les besoins des utilisateurs est en cours, et devrait être achevée en avril 1985. Des améliorations doivent être apportées aux systèmes du personnel. À l'heure actuelle, les données relatives au personnel sont souvent incomplètes, ce qui limite leur utilité. Quelques progrès ont été réalisés dans la mise au point de systèmes destinés à la gestion du stock étendu de biens et de matériel du Ministère, mais il reste encore beaucoup à faire pour disposer d'un système moderne permettant de suivre la progression des principaux projets d'investissements, ainsi que de moyens plus efficaces de consigner de manière appropriée les achats de matériel. Pour ces systèmes, certaines études ont déjà été réalisées et certains projets ont été définis, ce qui devrait se traduire par des améliorations provisoires, en attendant des améliorations importantes.

Le Ministère a déjà pris la décision (sujette à l'approbation finale du Conseil du Trésor) d'acquérir un nouvel ordinateur destiné à l'Administration centrale et qui sera utilisé pour ces nouveaux systèmes d'envergure. Les fonds nécessaires à l'achat de l'ordinateur ont été approuvés dans le Plan opérationnel pluriannuel de 1985-1986, mais le coût en capital prévu a dû passer de 350 000 \$ à 780 000 \$, puisqu'il avait été estimé il y a deux ans, avant que les nouveaux besoins qui sont maintenant définis n'aient été cernés.

2.7.2 PRIORITÉ NUMÉRO DEUX: SYSTÈMES DESTINÉS À APPUYER L'EXPANSION DU COMMERCE

De nombreux projets se situent dans cette catégorie. Le plus important consiste en une nouvelle conception du Système de traitement des licences d'importation qui, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, sera installé sur l'équipement du Ministère et exploité par ses employés. Ce système est actuellement installé dans une agence extérieure et il est exploité par des employés contractuels. Ce changement entraînera des économies substantielles estimées à un million de dollars par an, et donnera l'occasion au Ministère de mieux contrôler le système, ce qui lui permettra entre autres de fournir à la haute direction des renseignements sur les articles d'importation pour lesquels une licence est nécessaire.

Lors du discours du Trône, le gouvernement a fait part de son intention d'exploiter avec force et imagination les nouvelles possibilités commerciales avec les États-Unis, les pays du Pacifique, ainsi qu'avec les partenaires traditionnels du Canada. Le Ministère doit agir rapidement afin d'améliorer sa capacité de soutenir cette initiative au niveau de l'Administration centrale et des missions. Plus précisément, le personnel affecté à ce secteur doit avoir accès à des renseignements plus complets et pertinents concernant le potentiel d'exportation du Canada, afin d'aiguiller les compagnies canadiennes vers les clients étrangers éventuels. Il existe au Canada plusieurs banques de données, dont certaines au gouvernement, qui pourraient être mises à profit par les missions canadiennes et l'Administration centrale. Le Ministère a l'intention d'étudier les moyens les plus pratiques de parvenir à ces résultats, et des fonds sont prévus dans le budget pour engager en 1985 un conseiller chargé de